Orléans, le mercredi 7 décembre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cap sur la Métropole

La Commission des Lois rétablit l'article 41 permettant à Orléans d'accéder au statut de Métropole

Olivier CARRE et Serge GROUARD, Députés du Loiret, se félicitent du vote à l'unanimité de la Commission des Lois rétablissant l'article 41 du projet de loi du Gouvernement.

Le processus qui permettra à Orléans capitale régionale du Centre-Val de Loire d'accéder au statut de Métropole en 2017 est de nouveau en route.

Contact Presse | Julie Barbier | Tel.06-21-37-13-33 | julie.barbier@orleans-agglo.fr | www.orleans-agglo.fr